

La Fondation de L'Arche Canada
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

La Fondation de L'Arche Canada
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 5
États financiers	
État de la situation financière	6
État de l'évolution des actifs nets	7
État des résultats	8
État des flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15

Rapport de l'auditeur indépendant

**Aux administrateurs de
La Fondation de L'Arche Canada**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Fondation de L'Arche Canada (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états financiers

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Rapport de l'auditeur indépendant

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Rapport de l'auditeur indépendant

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP

Montréal (Québec)
Le 3 octobre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A125417

La Fondation de L'Arche Canada État de la situation financière

31 mars	Fonds d'opérations	Fonds de dotation affecté à l'externe	2024 Total	2023 Total
Actif				
Court terme				
Encaisse	317 655 \$	- \$	317 655 \$	437 386 \$
Taxes de vente à recevoir	12 288	-	12 288	13 514
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif	14 814	-	14 814	15 330
	344 757	-	344 757	466 230
Placements (Note 2)	1 378 059	1 916 675	3 294 734	3 417 708
	1 722 816 \$	1 916 675 \$	3 639 491 \$	3 883 938 \$
Passif et actifs nets				
Court terme				
Créditeurs et charges à payer	15 495 \$	- \$	15 495 \$	23 857 \$
Comptes à payer à L'Arche	16 000	-	16 000	28 027
Autres dons affectés reportés	193 799	-	193 799	212 977
	225 294	-	225 294	264 861
Actifs nets				
Fonds non affectés	697 522	-	697 522	291 591
Fonds de dotation (Note 5)	800 000	-	800 000	1 400 000
Fonds de dotation affecté à l'externe	-	1 916 675	1 916 675	1 927 486
	1 497 522	1 916 675	3 414 197	3 619 077
	1 722 816 \$	1 916 675 \$	3 639 491 \$	3 883 938 \$

Au nom du conseil d'administration :

_____ Administrateur _____ Administrateur

La Fondation de L'Arche Canada
État de l'évolution des actifs nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Fonds non affectés	Fonds de dotation	Fonds de dotation affecté à l'externe	2024 Total	2023 Total
Actifs nets, au début de l'exercice	291 591 \$	1 400 000 \$	1 927 486 \$	3 619 077 \$	4 157 288 \$
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(194 069)	-	(54 026)	(248 095)	(552 741)
Dotations reçues au cours de l'exercice	-	-	43 215	43 215	14 530
Transfert (Note 5)	600 000	(600 000)	-	-	-
Actifs nets, à la fin de l'exercice	697 522 \$	800 000 \$	1 916 675 \$	3 414 197 \$	3 619 077 \$

La Fondation de L'Arche Canada
État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars	Fonds d'opérations	Fonds de dotation affecté à l'externe	2024 Total	2023 Total
Produits				
Dons généraux	1 456 031 \$	- \$	1 456 031 \$	1 718 839 \$
Subventions reçues de fondations	145 773	-	145 773	297 996
Legs	225 212	-	225 212	215 296
Autres charges	-	-	-	(1 488)
Revenus de placements (Note 4)	408 752	19 038	427 790	51 811
	2 235 768	19 038	2 254 806	2 282 454
Charges				
Honoraires professionnels (Note 3)	760 951	-	760 951	680 642
Activités de collecte de fonds	31 583	-	31 583	36 421
Loyer, bureau et administration	59 331	-	59 331	14 972
Intérêts et frais bancaires	6 203	-	6 203	9 163
Amortissement des autres éléments d'actif	516	-	516	645
Formation et activités	3 239	-	3 239	206
	861 823	-	861 823	742 049
Excédent des produits sur les charges avant les subventions	1 373 945	19 038	1 392 983	1 540 405
Subventions à L'Arche (Note 3)	1 568 014	73 064	1 641 078	2 093 146
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(194 069)\$	(54 026)\$	(248 095)\$	(552 741)\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Fondation de L'Arche Canada

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(248 095)\$	(552 741)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des autres éléments d'actif	516	645
(Gain) perte non réalisé(e) sur la juste valeur des placements	(255 249)	91 748
Gain réalisé sur cession de placements	(80 609)	(65 567)
	<u>(583 437)</u>	<u>(525 915)</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	-	99 827
Taxes de vente à recevoir	1 226	3 097
Frais payés d'avance et autres éléments d'actif	-	378
Créditeurs et charges à payer	(8 362)	(21 345)
Comptes à payer à L'Arche	(12 027)	(59 296)
Donations reportées	(19 178)	(250 068)
	<u>(621 778)</u>	<u>(753 322)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(160 243)	(29 164)
Produits tirés de la cession de placements	619 075	375 087
	<u>458 832</u>	<u>345 923</u>
Flux de trésorerie liés à l'activité de financement		
Augmentation du Fonds de dotation affecté à l'externe	43 215	14 530
Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice	<u>(119 731)</u>	<u>(392 869)</u>
Encaisse, au début de l'exercice	<u>437 386</u>	<u>830 255</u>
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>317 655 \$</u>	<u>437 386 \$</u>

La Fondation de L'Arche Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables

Nature et but de l'organisme	La Fondation de L'Arche Canada (la « Fondation ») est un organisme créé par L'Arche Canada (« L'Arche ») dans le but de fournir de nouvelles sources de capitaux financiers pour appuyer la mission et le travail de L'Arche Canada. La Fondation a été constituée en vertu de lettres patentes canadiennes publiées le 14 mars 2001, et un certificat de prorogation a été émis sous la <i>Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif</i> le 11 juillet 2013.
Mode de présentation	La Fondation prépare ses états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« NCOSBL »). Les Fonds non affectés représentent les apports non affectés reçus par la Fondation pour ses activités de fonctionnement courantes et peuvent être décaissés à la discrétion du conseil d'administration. Le Fonds de dotation représente les apports cumulés reçus affectés à l'interne qui doivent être préservés par la Fondation. Le Fonds de dotation affecté à l'externe représente les montants reçus par des donateurs qui doivent être préservés par la Fondation.
Comptabilisation des produits	La Fondation utilise la méthode du report pour la comptabilisation des dons. Les dons et les subventions affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice pendant lequel les subventions connexes sont accordées. Les apports non affectés et les subventions sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les apports en dotation sont comptabilisés comme augmentation directe des actifs nets pour l'exercice courant. Les revenus de placement affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement affectés qui doivent être ajoutés au capital des ressources détenues à titre de dotations sont comptabilisés comme des augmentations directes de l'actif net. Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

La Fondation de L'Arche Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Placements

Les placements sont comptabilisés à la juste valeur à la date de transaction. La variation de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque période est inscrite à l'état des résultats à titre de revenus de placements.

La valeur des placements dans les fonds communs de placement et des titres négociables est établie en fonction de la valeur unitaire fournie par l'administrateur du fonds, laquelle représente la quote-part de la Fondation des actifs sous-jacents à la juste valeur déterminée à partir des cours de clôture.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé. L'achat et la vente de titres de valeurs mobilières sont comptabilisés à la date de règlement. Les gains et les pertes réalisés sur les titres de valeur mobilière sont fondés sur le coût moyen du titre. Les produits d'intérêts et de dividendes sont réinvestis dans les fonds communs de placement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comprises dans les autres éléments d'actif et sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la durée de vie utile estimative de l'actif comme suit :

Matériel de bureau	3 à 5 ans linéaire
--------------------	--------------------

Instruments financiers

Les instruments financiers dans des conditions de pleine concurrence sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale.

Les instruments financiers contractés entre apparentés cotés sur un marché actif ou pour lesquels des données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur de l'instrument sont observables ou des contrats dérivés existent sont comptabilisés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers contractés entre apparentés sont comptabilisés au coût lors de la comptabilisation initiale.

Au cours des périodes ultérieures, les capitaux propres négociés sur un marché actif et les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée en résultats. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement moins la dépréciation. Les coûts de transaction liés à l'acquisition, à la vente ou à l'émission d'instruments financiers sont passés en charge pour les éléments évalués à la juste valeur et ils sont portés au débit de l'instrument financier pour les éléments évalués au coût après amortissement.

La Fondation de L'Arche Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)	Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il y a des indicateurs d'une perte de valeur. Lorsqu'un changement important dans le calendrier ou les flux de trésorerie futurs de l'actif financier est identifié, la valeur comptable de cet actif est réduite et le montant est constaté à titre de dépréciation dans le résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, pourvu qu'elle ne dépasse pas le montant qui aurait été constaté à la date de la reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée, et le montant de la reprise de valeur est comptabilisé en résultat net.
Apports reçus sous forme de biens et de services	Les apports reçus sous forme de biens et services sont comptabilisés lorsque la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque la Fondation aurait dû se les procurer autrement. Les bénévoles consacrent de leur temps pour aider la Fondation à assurer la prestation de ses programmes. La valeur de cet apport n'est pas reflétée dans ces états financiers.
Utilisation d'estimations	La préparation des états financiers en conformité avec les NCOSBL exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les valeurs comptabilisées au titre de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant l'exercice considéré. Les éléments les plus importants assujettis à des estimations et à des hypothèses comprennent, sans toutefois s'y limiter, les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.
Statut fiscal	La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré et, à ce titre, est exonérée d'impôt sur le revenu en vertu des dispositions prévues à l'alinéa 149(1)(f) de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> .
Aide gouvernementale	La Fondation a fait des demandes périodiques d'aide financière dans le cadre de programmes d'incitation gouvernementaux. L'aide gouvernementale reçue est incluse dans le bénéfice net de l'exercice.

La Fondation de L'Arche Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

2. Placements

Les valeurs des placements se détaillent comme suit :

	2024		2023	
	Coût	Valeur de marché	Coût	Valeur de marché
Fonds équilibré				
Fondation Burgundy	2 585 453 \$	3 264 103 \$	3 032 600 \$	3 417 708 \$
Titres négociables	30 631	30 631	-	-
	2 616 084 \$	3 294 734 \$	3 032 600 \$	3 417 708 \$

3. Opérations entre apparentés

La Fondation est contrôlée par L'Arche qui a la capacité de nommer tous les administrateurs de la Fondation.

	2024	2023
Soutien des programmes de L'Arche	1 641 078 \$	2 093 146 \$
Services de gestion des activités de collecte de fonds et charges de publicité avec L'Arche	624 000 \$	624 000 \$

La Fondation a signé une entente de gestion avec L'Arche pour de l'assistance dans le cadre de ses activités de collecte de fonds. Cette entente engage la Fondation pour un montant d'environ 52 000 \$ (2023 - 52 000 \$) par mois jusqu'à la résiliation de l'entente.

Les opérations ont été réalisées dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

4. Revenus de placements

	2024	2023
Intérêts	40 799 \$	27 299 \$
Distributions provenant des fonds communs de placement	17 151	26 279
Gain (perte) non réalisé(e) sur la juste valeur des placements	255 249	(91 748)
Gain réalisé sur cession de placements	80 609	65 567
Revenus étrangers	33 982	24 414
	427 790 \$	51 811 \$

La Fondation de L'Arche Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

5. Fonds de dotation

Durant l'exercice, le conseil d'administration a approuvé le transfert de 600 000 \$ du Fonds de dotation au Fonds d'opérations (2023 - transfert de néant \$).

6. Engagement

La Fondation s'est engagée, en vertu d'un bail pour la location de son siège social qui se termine en juillet 2024, pour un montant total de 12 844 \$.

7. Instruments financiers

Gestion des risques

La Fondation est exposée à des risques de crédit, des risques de liquidité, des risques de taux d'intérêt, des risques de change et des risques de prix autre liés à ses actifs et passifs financiers. En général, la direction de la Fondation a la responsabilité d'établir et de faire approuver les politiques de la Fondation en matière de gestion des risques. La direction réalise sur une base continue des évaluations de risque afin de s'assurer que tous les risques importants inhérents à la Fondation et à son fonctionnement ont été examinés et évalués de manière à tenir compte des conditions du marché et des activités de fonctionnement de la Fondation. Il n'y a eu aucune modification importante dans les politiques de la Fondation en matière de gestion des risques au cours de l'exercice.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Fondation est exposée au risque de crédit en raison de ses débiteurs. La Fondation minimise les risques de crédit par un suivi des soldes et des communications régulières avec ses débiteurs.

La Fondation est aussi exposée au risque de crédit lié à son encaisse et à ses placements. La Fondation minimise les risques de crédit liés à son encaisse et à ses placements par le biais de dépôts faits uniquement auprès d'institutions financières de bonne réputation.

À la suite de la diminution de l'encaisse, des débiteurs et des placements, la Fondation a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Fondation éprouve de la difficulté à respecter ses obligations liées aux passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, en raison des dispositions relatives à la liquidité, la Fondation ne dispose pas de fonds suffisants pour régler une transaction à la date d'échéance, qu'elle soit forcée de vendre des actifs financiers à une valeur inférieure à leur valeur réelle ou qu'elle soit incapable de régler ou de recouvrer un actif financier. Le risque de liquidité découle des créanciers et des comptes à payer à L'Arche.

La Fondation de L'Arche Canada

Notes complémentaires

31 mars 2024

7. Instruments financiers (suite)

La Fondation minimise son risque de liquidité par un suivi régulier de ses flux de trésorerie afin de respecter ses obligations de fonds de roulement.

À la suite de la diminution des créiteurs et des comptes à payer à L'Arche, la Fondation a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché.

Les risques de marché comprennent trois types de risques : risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de prix autre. Ces risques sont décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée à un risque de taux d'intérêt relativement à ses placements portant intérêt. La Fondation ne détient aucun instrument dérivé pour couvrir ce risque.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Les placements de la Fondation sont exposés au risque de change.

Au 31 mars 2024, la valeur de marché des titres libellés en devises s'élève à 1 469 348 \$ (2023 - 1 482 602 \$).

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est exposée au risque de prix autre sur ses placements. La Fondation couvre ce risque par la diversification de ses titres détenus.
